

Le deuxième vise à permettre aux sénateurs de faire une brève déclaration chaque jour au début de la séance. A l'autre endroit, les députés disposent maintenant d'une minute et demie chaque jour pour traiter du sujet de leur choix.

Le troisième vise à permettre aux comités d'étudier les rapports annuels de tous les ministères dès que le Sénat les reçoit, sans avoir besoin pour ce faire d'un ordre de renvoi du Sénat.

Le comité a étudié avec soin les trois changements proposés. A la demande du comité, je me suis renseigné auprès de l'honorable Ray Hnatyshyn, leader de l'opposition officielle à l'autre endroit, sur la façon dont la Chambre applique les articles pertinents de son Règlement. Nous avons obtenu également des chiffres en ce qui concerne la fréquence d'utilisation de ces articles.

Les députés mettent à profit tous les jours les deux premiers articles, soit celui qui prévoit une période de commentaires de 10 minutes à la fin de chaque exposé, et celui qui permet à chaque député de traiter pendant une minute et demie du sujet de son choix. L'honorable Ray Hnatyshyn m'a dit que c'étaient d'excellentes règles, qui avaient amélioré sensiblement le débat à l'autre endroit et qu'ils en étaient très satisfaits. Toutefois, après avoir étudié ces règles et les procédures du Sénat, vu que nous n'avons pas les restrictions que connaît la Chambre des communes, que notre Règlement est extrêmement souple et que les sénateurs font en quelque sorte leur propre police sans s'en tenir rigoureusement à la procédure, ce qui fonctionne très bien, le comité a décidé de recommander de ne rien modifier.

A propos du troisième point, le renvoi automatique des rapports, il semblerait, d'après les premiers rapports de l'autre endroit, que cela n'aille pas pour le mieux, que le système ne soit pas utilisé et que les comités aient suffisamment de travail sans avoir à recourir à cette procédure. On m'a dit que l'on se mettait progressivement à utiliser la procédure, mais que l'on en était encore à la période des essais. Notre comité recommande donc également que l'on ne fasse rien dans ce domaine puisque, en vertu de notre Règlement et du système d'interpellation que nous avons, il est très facile de mettre quelque chose à l'étude au Sénat et également de renvoyer une question à un comité. Il n'y a jamais eu de difficultés à cet égard.

Par conséquent, le comité recommande de ne faire aucun changement du Règlement pour l'instant.

(Sur la motion du sénateur Godfrey, le débat est ajourné.)

[Français]

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Royce Frith, vice-président du comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, a déposé le rapport du comité, approuvant le budget supplémentaire du comité spécial du Sénat sur la jeunesse.

(Le texte des rapports figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

JEUNESSE

MODIFICATION DE L'ORDRE DE RENVOI DU COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que l'ordre de renvoi instituant un comité spécial du Sénat sur la jeunesse soit modifié en remplaçant les mots «1^{er} octobre 1985» par les mots «28 novembre 1985».

Son Honneur le Président: Est-ce que la permission est accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1420)

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

LE BUDGET

LA DÉSINDEXATION DES PRESTATIONS DE PENSION—LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Allan J. MacEachen (leader de l'opposition): Honorables sénateurs, le leader du gouvernement pourrait-il nous dire si le gouvernement compte faire aujourd'hui une déclaration au sujet de la désindexation des pensions?

L'honorable Duff Roblin (leader du gouvernement): J'ai cru comprendre que le ministre ferait à l'autre endroit une déclaration au sujet d'une question ayant trait au budget. Je ne suis pas en mesure d'en dire plus pour l'instant.

Le sénateur MacEachen: Honorables sénateurs, étant donné que le leader du gouvernement, en sa qualité de membre du cabinet, participerait de toute évidence aux pourparlers menant à une révision du budget, ne pourrait-il nous dire si le gouvernement annoncera le retrait total ou partiel de sa décision au sujet de la désindexation?

Le sénateur Roblin: Je dois m'en remettre à mon collègue le ministre des Finances, à qui il incombera de faire cette déclaration, d'en révéler les détails. Le sénateur sera certainement mis au courant de ce que dira alors le ministre.